



AGENT DE PRÉVENTION DU PÉRIL ANIMALIER SUR LES AÉRODROMES (PPA)

TRANSPORTS AÉRIENS

Politiques publiques d'aménagement et de développement

Définition : Met en œuvre les actions préventives visant à réduire les risques de collision entre les aéronefs et les animaux, lors des opérations de décollage et d'atterrissage, aux fins de concourir à la sécurité des vols dans l'emprise d'un aéroport

AUTRES APPELLATIONS :

- Agent SPPA

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- 🔍 Gestion du matériel
- 🔍 Application des mesures de prévention du péril animalier
- 🔍 Suivi d'activité

ECP EMPLOIS À COMPÉTENCES PARTICULIÈRES :

- Chargé de la prévention du péril animalier

FACTEURS D'ÉVOLUTION :

- Evolution des techniques et matériels applicables au PPA
- Liste des espèces protégées
- Evolution de la réglementation relative à la prévention du péril animalier

CONDITIONS D'ACCÈS :

Concours externe et interne

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :

Autorisation à l'utilisation de matériels de tir et de pyrotechnie

Aptitude à l'utilisation de matériel de tir et de pyrotechnie

Port des EPI (équipement de protection individuel : casque anti-bruit, lunettes de protection, tenue vestimentaire adaptée, etc.)

Travail en extérieur

Mobilité et déplacements sur l'ensemble des aérodrômes

Permis véhicules légers et poids lourds

Formation initiale hors du territoire

Permis de chasser

Affectation dans les archipels

Horaires variables

COMPÉTENCES

Savoir-Faire

Savoirs

🔍 GESTION DU MATÉRIEL

- Gérer et stocker le matériel dans un endroit sécurisé
- Vérifier le fonctionnement et la disponibilité du matériel d'intervention (véhicules d'intervention, fusils, munitions, etc.)
- Effectuer des interventions d'entretien de premier niveau des véhicules

- Règles de gestion des stocks et d'inventaire
- Règles de stockage, d'entretien et d'utilisation du matériel d'effarouchement et de prélèvement (armes à feu, matériels pyrotechniques, etc.)
- Règles de fonctionnement, d'utilisation et d'entretien des véhicules dédiés au service de la prévention du péril animalier (PPA)





Savoir-Faire

Savoirs

APPLICATION DES MESURES DE PRÉVENTION DU PÉRIL ANIMALIER

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les moyens techniques d'effarouchement, de capture et de prélèvement liés à la lutte animalière - Surveiller les zones critiques lors des phases de décollage et d'atterrissage - Réaliser des inspections de clôtures - Identifier les animaux (mammifères et oiseaux) fréquentant l'aérodrome et leur comportement | <ul style="list-style-type: none"> - Consignes d'intervention du service de prévention du péril animalier - Règles et conditions d'utilisation du matériel du SPPA (arme de chasse et de pyrotechnie, etc.) - Techniques de capture d'animaux - Techniques d'observation et de surveillance de la faune (facteurs attractifs et solutions) - Supports pédagogiques (liste des espèces protégées, guide des oiseaux de Polynésie française, etc.) - Utilisation du plan carroyé de l'aérodrome - Analyse des risques - Règles en matière de transmission des informations au contrôle aérien |
|---|---|

SUIVI D'ACTIVITÉ

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour et transmettre les documents de suivi d'activité - Renseigner et transmettre les documents de suivi d'évènements - Renseigner les sorties d'armes et de munitions | <ul style="list-style-type: none"> - Structure des documents de suivi d'activité du service du péril animalier (main courante, fiche de prélèvement, fiche de capture, etc.) - Structure des documents de suivi d'évènements (fiche de notification d'évènement, compte-rendu d'impact d'animaux, etc.) - Registre de gestion du matériel de chasse et de pyrotechnie, fiches de gestion des armes et des munitions |
|---|--|

ECP EMPLOI À COMPÉTENCES PARTICULIÈRES : Chargé de la prévention du péril animalier

Savoir-Faire

Savoirs

FORMATION DES AGENTS DE PRÉVENTION DU PÉRIL ANIMALIER

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer et recenser les besoins en compétences des agents chargés de la prévention du péril animalier - Rédiger les supports pédagogiques - Planifier et organiser les sessions de formation initiale - Plannifier, organiser et dispenser les formations locales et les actions d'entretien et de perfectionnement des agents - Elaborer et transmettre les attestations de formation des agents chargés de la prévention du péril animalier auprès des autorités compétentes - Participer à l'établissement d'un budget prévisionnel | <ul style="list-style-type: none"> - Techniques de communication - Techniques d'animation - Méthodes et techniques de formation - Méthodes d'organisation et de planification - Techniques d'élaboration de supports pédagogiques - Outils informatiques et bureautiques - Environnement professionnel (centres de formation agréés, fournisseurs de matériels, etc.) - Techniques d'élaboration d'un budget prévisionnel - Rôles et attributions des services et autorités compétentes |
|---|--|

Savoir-Faire

Savoirs

ETUDES ET AVIS TECHNIQUES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DU PÉRIL ANIMALIER

- Rédiger et maintenir à jour le cahier des consignes d'intervention du PPA
- Mettre en œuvre la procédure d'évaluation et d'atténuation des risques
- Vérifier l'état opérationnel de l'aérodrome en matière de PPA
- Faire un état des lieux des matériels, contrôler l'état et le fonctionnement et proposer leur remplacement
- Vérifier sur site la conformité des installations et des équipements en matière de PPA
- Emettre un avis relatif à l'élaboration de projets (installation des bâtiments, choix des équipements, etc.)
- Rédiger des comptes rendus, des rapports, des bilans et proposer les actions correctives et préventives
- Effectuer une veille réglementaire

- Rédaction administrative
- Réglementation relative à la prévention du péril animalier
- Techniques de veille réglementaire